



Strasbourg, 29 novembre 2021

CDCPP(2021)18
Point 12.1 de l'ordre du jour

**COMITÉ DIRECTEUR
DE LA CULTURE, DU PATRIMOINE ET DU PAYSAGE
(CDCPP)**

CULTURE

**#Exposition numérique « Libre de créer – Créer pour être libre »
et activités associées**

**Rapport d'avancement sur l'Association du Compendium
des politiques et tendances culturelles**

**Examens par les pairs des politiques culturelles /
Assistance technique**

Note du Secrétariat
préparée par la
Direction de la Participation démocratique
Service Culture, Nature et Patrimoine

I. #Exposition numérique « Libre de créer – Créer pour être libre » et activités associées



Contexte

Après le lancement du [Manifeste sur la liberté d'expression dans le domaine des arts et de la culture à l'ère numérique](#) par le CDCPP en novembre 2020, les efforts ont été concentrés sur la promotion de ce texte important, en particulier pour encourager la traduction de celui-ci dans les langues des États membres du Conseil de l'Europe.

Au même moment, le concept de l'exposition numérique du Conseil de l'Europe « **Libre de créer – Créer pour être libre** » a encore été approfondi. Il comprenait l'élaboration de [lignes directrices](#) à l'intention des États membres afin d'orienter leur participation à l'exposition. Une plateforme en ligne innovante et durable, destinée à accueillir l'exposition (<https://freetocreate.art/> ; <https://freetocreate.art/videos/teaser-sound.1080p.h264.mp4>), a été mise en place avec l'aide d'un collectif professionnel de conception et de programmation spécialisé dans le domaine artistique, prestataire choisi à la suite d'un appel d'offres. La prochaine étape consistera à renforcer l'interactivité de la plateforme et à y inclure une carte numérique, qui mettra en évidence les États membres qui ont présenté des œuvres d'art sur la plateforme d'exposition. Cela permettra d'accroître la visibilité de la participation des États membres et de souligner le rôle actif de ceux-ci dans le cadre de cette exposition innovante.

Le site web – dans sa version bêta – a été présenté pour la première fois le 6 mai 2021, dans le cadre d'un événement culturel organisé par le Conseil de l'Europe et la Fondation Cultiva, à l'occasion de la deuxième Conférence européenne sur la démocratie et les droits de l'homme, qui s'est tenue à Kristiansand, en Norvège ([Supporting events European Conference 6 May on Livestream](#)).

Progrès réalisés

Les premières œuvres sont arrivées d'Allemagne, qui assurait alors la présidence du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe au printemps 2021. Elles incluaient une œuvre de Nasan Tur, artiste allemand d'origine turque, ainsi qu'une vidéo engagée concernant la liberté artistique en temps de guerre par l'artiste Tewa Barnosa, née à Tripoli et établie à Berlin. Les deux artistes soulignent le rôle éminent des arts dans la promotion des droits de l'homme et des valeurs démocratiques, y compris en temps de guerre, et rapprochent ce rôle de l'importance du travail des journalistes dans la défense de la démocratie, des droits de l'homme et de l'État de droit. La Serbie a sélectionné des œuvres de l'artiste Aleksander Crnagorac, qui racontent la liberté et le combat de la communauté transgenre dans les Balkans et mettent l'accent, avec beaucoup de sensibilité, sur le lien entre la liberté personnelle dans différentes constructions identitaires et la liberté artistique. Leszek Sobocki, l'artiste polonais qui s'est représenté dans un autoportrait comme le pape Jean-Paul II, originaire du même pays, défend la créativité artistique comme moyen permettant de contourner la censure de l'État pour attirer l'attention sur des contextes politiques particulièrement difficiles.

De plus, les œuvres d'art venues d'Azerbaïdjan ont rejoint l'exposition – « The DNA » de l'artiste Faig Ahmed et « Glance – Eternity of the Soul » de Rashad Mehdijey. Les contributions de la Lituanie et de l'Italie suivront. La Hongrie et la Croatie développent également des concepts pour apporter leur contribution.

L'exposition numérique est destinée à croître durablement car elle se nourrit des œuvres d'art proposées par les États membres. Cette initiative, pensée pour durer sur le long terme, grandira et évoluera constamment ; elle proposera une large variété de sujets et de problématiques autour de la liberté artistique en tant que droit de l'homme. Ce processus de développement constant d'une plateforme numérique en ligne sera intégré à des archives vivantes, qui présenteront l'état de la liberté artistique en Europe au XXI^e siècle.

Le Conseil de l'Europe cherche à rendre l'exposition accessible à tous, en ligne et par le biais des musées et des institutions artistiques, culturelles et scolaires, en mettant des « bornes » interactives, qui peuvent également faire office d'installations, à la disposition de toutes les institutions qui souhaiteraient présenter l'exposition.

Un plan de communication sur le projet d'exposition est en cours d'élaboration par la Direction de la communication du Conseil de l'Europe, avec notamment des suggestions pour les parties prenantes qui promeuvent et diffusent le manifeste, l'exposition et le thème général de la liberté artistique dans différentes institutions au sein des États membres. La Conférence des OING sera un amplificateur important. Une campagne menée sur les réseaux sociaux continuera d'étendre la portée de l'exposition en détaillant la mission et l'urgence derrière ce thème général, en présentant plusieurs points de vue et en améliorant la visibilité des artistes et des œuvres, ainsi que l'engagement des États membres en faveur des principes qui sous-tendent le manifeste. Des messages d'information apparaîtront lorsqu'un nouvel État membre rejoindra la plateforme et que de nouvelles œuvres y seront ajoutées.

En parallèle, le Secrétariat du CDCPP fera la promotion d'un recueil de bonnes pratiques des États membres sur le rôle de moteur de l'art et de la culture pour la démocratie et les droits de l'homme, et notamment la liberté d'expression, ce qui souligne encore la contribution du Comité aux valeurs fondamentales du Conseil de l'Europe.

Prochaines étapes

Le 8 décembre, le Secrétaire Général adjoint du Conseil de l'Europe informera le Comité des Ministres de l'exposition numérique « Libre de créer – Créer pour être libre » et invitera les États membres à y participer largement.

Le Conseil de l'Europe rédigera un rapport en 2022 pour marquer l'anniversaire du Manifeste sur la liberté d'expression dans le domaine des arts et de la culture à l'ère numérique, accompagner son exposition numérique « Libre de créer – Créer pour être libre », mais aussi enrichir sa contribution au rapport 2023 de la Secrétaire Générale sur la situation de la démocratie, des droits de l'homme et de l'État de droit. Il dressera une vue d'ensemble des progrès accomplis en Europe dans le domaine de la liberté d'expression artistique et, dans la mesure du possible, mettra en évidence les bonnes pratiques mises en œuvre par les États membres pour honorer leur engagement en faveur du principe de la liberté artistique. Ce rapport comprendra des entretiens avec des artistes, des acteurs de la culture et des organisations engagées pour la promotion de la liberté artistique et de la liberté d'expression, ainsi que des recommandations aux États, aux autorités et organisations du domaine artistique et culturel, formulées en coopération avec des artistes et des travailleurs de la culture, sur les moyens de favoriser et protéger la liberté d'expression artistique.

Le Compendium aura un rôle important à jouer pour collecter des informations actualisées sur cette question majeure (voir section II ci-après).

La 3^e Conférence sur la démocratie et les droits de l'homme, qui se tiendra à Kristiansand, en Norvège, le 5 mai 2022, intitulée « Garantir la démocratie et les droits de l'homme à l'ère numérique » constituera une autre occasion de promouvoir la liberté d'expression dans le domaine des arts et de la culture comme une question politique essentielle. Cet événement sera consacré spécifiquement au rôle des institutions culturelles en tant qu'espaces démocratiques, dans la défense de la liberté d'expression artistique.

Actions requises

Le CDCPP est invité à :

- diffuser et promouvoir le Manifeste sur la liberté d'expression dans le domaine des arts et de la culture à l'ère numérique, et fournir des traductions dans les langues nationales ;

- encourager les États membres et les signataires de la Convention culturelle européenne à participer à l'exposition numérique « Libre de créer – Créer pour être libre » en fournissant des œuvres d'art défendant la liberté d'expression, au format numérique, conformément à l'approche en cinq étapes exposée dans le [Dossier d'information](#) sur l'exposition numérique (voir annexe I) ;
- mobiliser les États membres et les autres acteurs intéressés pour qu'ils accordent leur soutien, notamment par des contributions volontaires, à un déroulement encore plus réussi de l'exposition.

II. Rapport d'avancement sur l'Association du Compendium des politiques et tendances culturelles



Assemblée annuelle 2021 du Compendium

La 4^e Assemblée générale de l'Association du Compendium et l'Assemblée des experts du Compendium ont eu lieu le 15 septembre 2021 et ont réuni 70 participants originaires de plus de 30 pays. L'événement s'est tenu en ligne en raison de la pandémie actuelle.

À cette occasion, le conseil d'administration de l'Association du Compendium et le coordinateur du Compendium ont présenté le [Rapport annuel 2020/2021 de l'Association du Compendium](#) (voir annexe II) qui rend compte des différentes activités réalisées au cours de cette période et de l'évolution actuelle du Compendium, et décrit les prochaines étapes et le programme pour les mois à venir. Les échanges fructueux entre les différents acteurs ouvrent la voie à un plus grand développement du Compendium – qui continuera à fournir des informations et des données bien documentées sur les politiques et tendances culturelles, tout en se dotant de nouveaux volets. Au cours de l'événement, l'Institut roumain pour la recherche et la formation culturelles a annoncé son intention d'accueillir la 5^e Assemblée générale de l'Association du Compendium à Bucarest en 2022.

Bref aperçu des activités du Compendium en 2021

- **Nouveaux membres** : en 2021, l'Association du Compendium a accueilli parmi ses membres [trois nouveaux acteurs](#), à savoir le ministère de la Culture du Luxembourg et le ministère de la Culture de la République d'Azerbaïdjan, ainsi que l'Agence suédoise pour l'analyse des politiques culturelles.
- **Document de visibilité** : une [« Liste des avantages » pour les membres de l'Association du Compendium](#), qui met en évidence la mission et l'expérience du Compendium ainsi que les offres et les avantages qu'il présente, a été établie pour favoriser les adhésions.
- **Mises à jour des profils longs de politique culturelle** : édition et publication de [huit profils longs de politique culturelle \(environ 75 pages\)](#) concernant l'Albanie, l'Azerbaïdjan, la Croatie, la Hongrie, la Macédoine du Nord, Monaco, la République tchèque et la Suisse. Par ailleurs, des mises à jour de sept profils longs sont prévues pour 2021, ce qui concerne l'Allemagne, la Bulgarie, la Finlande, la Géorgie, le Luxembourg, Malte et la Suède.
- **Amélioration des profils courts nationaux** : création d'une nouvelle structure pour les profils courts nationaux en mai 2021, et **mises à jour des profils courts nationaux** avec l'édition et la publication de [quatre profils courts \(10-12 pages\)](#) concernant l'Arménie, la Belgique (Communauté flamande), l'Écosse et la Roumanie. Huit autres profils courts nationaux sont prévus pour 2021, pour la Croatie, l'Estonie, la France, l'Irlande, l'Irlande du Nord, la Lettonie, les Pays-Bas et la République tchèque.
- **Rapports sur la covid-19** : suivi actif des conséquences de la covid-19 sur le secteur culturel (<https://www.culturalpolicies.net/covid-19/>). Huit rapports par pays sur la covid-19 ont été actualisés pendant la première moitié de l'année 2021 (Albanie, Autriche, Espagne, Irlande, Lettonie, Malte, Pays-Bas et République tchèque) et de nouveaux rapports par pays sur la

covid-19 seront publiés en 2021. Ces rapports ainsi que les tableaux comparatifs ont démontré leur qualité et leur importance, les informations et données y figurant ayant souvent été utilisées dans différentes publications, des documents de recherche et des études comparatives au niveau européen.

- **Nouveau format pour le WebTalk du Compendium** : préparation d'un nouveau format consacré à des thèmes ou des problématiques spécifiques, avec un premier groupe de discussion en ligne le [4 novembre sur le thème spécial suivant : « Le Brexit et ses conséquences sur le secteur culturel »](#).
- **Rémunération équitable et transparente** : mise au point d'un système de rémunération des experts en mai 2021 pour garantir l'équité, la transparence et une rémunération équitable des experts pour leurs travaux (voir le rapport annuel).

La liberté artistique, thème annuel du Compendium en 2022

L'Association du Compendium a décidé que le thème annuel du Compendium en 2022 sera la **liberté artistique**. Ce domaine de politique culturelle fera donc l'objet d'une attention particulière dans les différentes activités du Compendium, notamment les suivantes :

- **organisation de WebTalks et d'entretiens spécifiques** avec différents experts en la matière ;
- **présentation d'études récentes**, de résultats de travaux de recherche et de ressources sur la liberté artistique et **mise en place d'une coopération avec des acteurs du domaine** ;
- réalisation d'une **enquête spéciale sur la situation de la liberté artistique** dans la plupart des 40 pays du Compendium participants pour mieux identifier les différentes approches gouvernementales concernant la situation de la liberté artistique dans les pays européens et recenser les bonnes pratiques ;
- réalisation d'une **analyse comparative de l'évolution de la liberté artistique dans le temps** afin d'identifier certaines tendances concernant cet aspect important de la politique culturelle ;
- **exposition des activités du Compendium sur la liberté artistique lors de différentes conférences internationales sur la politique culturelle** à travers les contributions du Compendium (par exemple par le biais de la contribution du groupe à l'occasion du Congrès fédéral allemand sur la politique culturelle en juin 2022, ou éventuellement lors du 9^e Sommet mondial sur les arts et la culture, Stockholm, mai 2022).

Devenir membre du Compendium

[L'adhésion à l'Association du Compendium](#) donne accès à un réseau international d'acteurs renommés en matière de politique culturelle – des administrateurs de la politique culturelle et des chercheurs dans le domaine de la culture – et procure de multiples avantages, notamment :

- une mise en valeur de la politique culturelle du pays membre ;
- des invitations à des activités et à des événements de mise en réseau, par ex., un accès à des formations ou des séances d'information sur la politique culturelle ;
- la possibilité de collaborer sur des publications ou des projets de recherche communs, à l'intérieur et en dehors de l'Europe, dans le cadre des programmes « Horizon » et « Creative Europe » par exemple ;
- un accès à l'expertise du réseau, par exemple pour demander la préparation de brefs documents d'information et/ou d'ensembles de données sur des questions spécifiques ;
- un accès à l'Assemblée générale annuelle du Compendium, au cours de laquelle sont abordés des thèmes innovants dans le domaine de la politique culturelle et sont prises les décisions relatives au futur développement de l'association ;
- une visibilité et une promotion accrues, par ex. sur notre page web, dans nos bulletins d'information (« Member in Focus »), lors de nos événements (partenariat de coorganisation) ou encore dans nos publications ;
- la possibilité de jouer un rôle central dans le développement du Compendium et la poursuite des travaux de recherche sur les politiques culturelles.

Actions requises

Le CDCPP est invité à :

- saluer les avancées relatives à l'Association du Compendium des politiques et tendances culturelles et au système d'information sur les politiques culturelles ;
- encourager les États membres et les instituts de recherche sur les politiques culturelles intéressés à se faire parties prenantes de l'Association du Compendium ;

III. Examens des politiques culturelles / Assistance technique

Examen ciblé des politiques par les pairs - Ukraine

Étant donné les conditions de travail fortement perturbées par la pandémie, l'examen ciblé par les pairs, qui consistait à fournir une assistance à l'Ukraine au sujet de la nouvelle législation sur la sauvegarde de l'environnement bâti traditionnel et la prévention d'un développement urbain chaotique, a repris à l'été 2021. L'équipe chargée de l'examen comprenait d'éminents experts du patrimoine culturel venus d'Allemagne, d'Autriche, de France, d'Italie et du Royaume-Uni. L'examen s'est achevé en octobre par un rapport et des recommandations détaillées sur la nouvelle législation, élaborés sous la direction de l'expert britannique Rob Pickard.

Actions requises

Le CDCPP est invité à :

- se féliciter de la coopération avec l'Ukraine dans le cadre du programme d'examen par les pairs des politiques et d'assistance juridique proposé par le Conseil de l'Europe à ses États membres dans les domaines de la culture et du patrimoine culturel ;
- remercier les autorités et les experts venus spécialement d'Allemagne, d'Autriche, de France, d'Italie et du Royaume-Uni pour leur précieuse contribution à l'examen ;
- faire part au Comité et au Secrétariat de tout intérêt à bénéficier d'un examen ciblé par les pairs des politiques culturelles et du patrimoine dans les différents pays.

Assistance technique – République de Moldova

À la suite de la demande d'assistance présentée par les autorités de la République de Moldova à l'été 2021 pour la révision de la législation nationale sur le cinéma et l'amélioration du secteur audiovisuel/cinématographique local, notamment du fonctionnement du Centre cinématographique national, les experts ont débuté leurs travaux sans tarder.

L'objectif convenu est de proposer des amendements concrets à la loi nationale sur le cinéma et des règles spécifiques concernant, entre autres, un fonds cinématographique, des archives et des remises en espèces, conformément à l'acquis de l'Union européenne et aux bonnes pratiques des pays européens. L'assistance technique vise également à favoriser l'intégration de la communauté audiovisuelle de Moldova dans les réseaux et traités européens/internationaux existants (coproductions, Eurimages, EFAD) en étudiant les étapes pratiques et les exigences qui y sont associées.

Actions requises

Le CDCPP est invité à :

- se féliciter de la coopération avec la République de Moldova dans le cadre du programme d'assistance technique proposé par le Conseil de l'Europe à ses États membres dans les domaines de la culture et du patrimoine culturel ;
- faire part au Comité et au Secrétariat de tout intérêt à bénéficier d'activités d'assistance technique ciblées.

ANNEXE I

Dossier d'information sur l'exposition numérique
 ([Suivez le lien pour le dossier complet](#))

Libre de 
 Créer 

DOSSIER D'INFORMA-
 TION LIBRE DE CRÉER -
 CRÉER POUR ÊTRE LIBRE

CONTEXTE

"**Libre de créer – Créer pour être libre**" est une #exposition numérique conçue par le Conseil de l'Europe et mise en place conjointement avec le Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage (CDCPP). À l'occasion du 70e anniversaire de la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH), le CDCPP a lancé en novembre 2020 un Manifeste sur la liberté d'expression dans le domaine des arts et de la culture à l'ère numérique. L'exposition complète ce texte important et s'appuie sur l'héritage du Conseil de l'Europe en matière d'expositions artistiques.

Les États membres du Conseil de l'Europe sont invités à présenter un maximum de deux œuvres renvoyant au Manifeste et au thème général de la liberté artistique. Les contributions des pays exerçant la présidence du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe sont particulièrement mises en valeur sur la plateforme.

freetocreate.art
createtobefree.art

Titre
Un Polonais (Polak)
 Artiste
Leszek Sobocki
 Date
1979
 Pays
Pologne



A N N E X E II

**Rapport annuel 2020/2021 du
Compendium des politiques et tendances culturelles**

[\(Suivez le lien pour le rapport complet en anglais\)](#)

